



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service urbanisme et habitat
Unité aménagement

Affaire suivie par : Emmanuel Cadoret
Tél. : 02 56 63 73 80
Courriel : emmanuel.cadoret@morbihan.gouv.fr

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Vannes, le **25 SEP. 2025**

Le préfet

à

**Monsieur le président de Questembert
Communauté**
Questembert Communauté
8 avenue de la Gare
56230 Questembert

Objet : modification de droit commun n°6 du PLU de Questembert

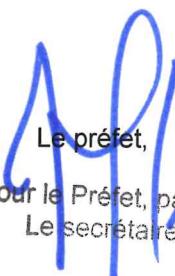
Conformément aux dispositions des articles L.153-36 à 48 du code de l'urbanisme, vous m'avez transmis pour avis, le projet de modification de droit commun n°6 du plan local d'urbanisme (PLU) de Questembert, prescrit par arrêté du 28 mai 2025 et reçu par mes services le 26 août dernier.

Ce projet porte sur le passage d'une zone 1 AUib à vocation économique en zone 1 AUb à vocation d'habitat.

L'analyse de ce dossier n'appelle pas de remarque de ma part.

J'émetts un avis favorable au projet.

Cet avis doit être versé à l'enquête publique.


Le préfet,
Pour le Préfet, par délégation,
Le secrétaire général,

Stéphane JARLÉGAND